

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

Membres du Conseil Municipal présents :

- Jean-François GONCALVES (Maire)
- Gilles BERGEAL (1er Adjoint)
- Cati DELBEGUE (2ème adjointe)
- Marie-Rose CHAPPE (Conseillère Municipal)
- Herbert MAST (Conseiller Municipal)
- Anny MINCKE (Conseillère Municipal)

ORDRE DU JOUR :

01) Désignation du secrétaire de séance

Gilles BERGEAL est désigné Secrétaire de séance.

02) Signature du registre des délibérations

03) Note d'information 2015 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

A la demande de l'Agence, cette note détaillant ses actions et investissements est présentée en Conseil Municipal.

04) Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes de Ventadour

Les conclusions de ce rapport, sans observations notoires, sont présentées au Conseil Municipal par Jean-François Gonçalves conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015.

05) Modification des statuts de la FDEE 19

Le Conseil Municipal doit prendre deux délibérations concernant la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze :

1 - Retrait de 5 communautés de communes de la FDEE 19 (Lubersac-Auvézère, canton de Mercoeur, canton de St-Privat, canton de Beynat, Sud Corrèzien), celles-ci restituant la compétence « électrification » à leurs communes pour leur permettre d'adhérer directement à la FDEE 19.

2 - Retrait de la compétence optionnelle « communications électroniques », au profit d'un nouvel article permettant à la FDEE 19 de réaliser, en tant qu'établissement public d'électricité, les infrastructures souterraines des lignes téléphoniques dans le cadre des opérations coordonnées de dissimulation des lignes aériennes.

Les nouveaux statuts sont approuvés par le Conseil Municipal.

06) Mensualisation des indemnités du maire et de ses deux adjoints

Sur recommandation de Mme la Trésorière, ces indemnités vont être versées mensuellement et non plus trimestriellement.

07) Contrat d'entretien des voiries communales

Un nouveau prestataire de service est missionné pour l'entretien bi-annuel des 8,630 km de voies communales. Le contrat, signé avec un auto-entrepreneur de Chirac-Bellevue, permet à la commune une substantielle économie de 1200 € en 2016 avec un volume de travail plus important.

08) Participation aux frais de scolarité de la commune de Marcillac

Jean-François Gonçalves soumet au Conseil Municipal un avenant de la commune de Marcillac à la convention signée fin 2014, celui-ci prévoyant une augmentation de 12,5 % du tarif enfant/an. Les bases de calculs fournies sont jugées non recevables et un courrier demandant des éléments justificatifs fiables est présenté par Mr le Maire avant d'être envoyé. Le Conseil Municipal approuve totalement cette démarche.

09) Travaux des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID)

Jean-François Gonçalves informe le Conseil Municipal qu'à l'initiative de la Communauté de Communes, en partenariat avec les communes membres et les services fiscaux du département, une démarche va être entreprise pour régulariser, si besoin, la valeur locative des habitations du territoire. En cas d'anomalies constatées, la CCID sera donc saisie pour se prononcer sur les régularisations nécessaires avant transmission aux services fiscaux.

10) Travaux sur la station de pompage de Puyhabilier

Une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental. La décision devant être prise en juillet par l'assemblée délibérante, les travaux sont repoussés à cet automne.

11) Questions diverses*** Archives municipales :**

Un représentant des archives départementales a été reçu en mairie pour réaliser un inventaire des archives de la commune. Un rapport a été rendu avec des préconisations, notamment pour notre cadastre napoléonien qui va être confié à la collectivité départementale afin d'en garantir sa bonne conservation.

*** Site internet de la commune :**

Herbert Mast et Gilles Bergeal réalisent actuellement un gros travail sur le site internet de la commune, nouvel outil pratique qui n'est pas encore totalement achevé mais que vous pouvez consulter sur : www.mairielejardin.fr

*** Fin du service BIBLIOBUS :**

Face à une désaffection du service de mise à disposition de livres à la mairie par le Bibliobus départemental, aucun livre n'ayant été emprunté de toute l'année 2015, le conseil municipal décide de supprimer ce service. Il n'en reste pas moins qu'une cinquantaine de livres appartenant à la commune restent disponibles pour qui souhaiterait les emprunter.

La séance est levée à 23 h 00.

Le Maire
JF GONCALVES

